

EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAL

Séance du **25 mars 2024**

Présents : MM. WACQUIER Pierre, Bourgmestre - Président ;
DETOURNAY Daniel., ROBETTE Benjamin, LESEULTRE Yasmine, HURBAIN Clara, Echevins ;
HOUZE M., HILALI N., DELCROIX M., URBAIN M., LEGRAIN P., VICO A., GERARD P.,
SCHIETSE F., VINCKIER P., WACQUIER M-P, CHEVALIS A., DESEVEAUX C., LECLERCQ R.,
BUSEYNE S., Conseillers
et N. BAUDUIN, Directrice générale.

OBJET : Programme communal de développement rural – Rapport annuel de l’opération de développement rural 2023

Le Conseil communal,

Vu l’Arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du Décret du 11 avril 2014 relatif au Développement rural ;

Vu la décision du Conseil communal de réviser notre Programme Communal de Développement Rural (PCDR) et de solliciter le Ministre de la Ruralité pour bénéficier de l’accompagnement de la Fondation rurale de Wallonie ;

Vu la décision du Conseil communal du 19 juin 2018 d’approuver son 3e Programme Communal de Développement Rural (PCDR) ;

Vu la circulaire ministérielle du 10 septembre 2021 relative à la mise en œuvre des programmes communaux de développement rural ;

Vu l’arrêté du Gouvernement wallon approuvant notre programme communal de développement rural ;

Vu l’approbation du rapport annuel de l’opération de développement rural par la CLDR en séance du 27 février 2024 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE ...

Article 1^{er} : d’approuver le rapport annuel de l’opération de développement rural 2023.

Par le Conseil,

La Directrice générale,
(s) N. BAUDUIN.

Le Président,
(s) P. WACQUIER.

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,
N. BAUDUIN.

Le Bourgmestre,
P. WACQUIER